

# ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT APOLLINAIRE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : Allée Louis et Antoinette Maillary – 21850 SAINT APOLLINAIRE

SIRET 394 129 050 00032

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Exercice clos le 30 juin 2023**



Aux membres de l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT APOLLINAIRE,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT APOLLINAIRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

*Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 30 janvier 2024

**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Stéphanie MALBEZIN**

Commissaire aux Comptes Associée



## Bilan Consolidé ASC Saint Apollinaire

Année : 2022-2023 (01/07/2022-30/06/2023)

INTITULE	VB N	Amort. N	VNC N	N-1	INTITULE	N	N-1
Constructions Installations					Fonds Associatifs		
Matériel	23 433	4 370	19 063	10 832	Réserves	459 019	453 869
Matériel de transport	40 300	35 653	4 647	10 151	Report à nouveau (119)		
Matériel de bureau					Résultat de l'exercice (129)	- 86 789	5 150
Matériel informatique	3 743	2 438	1 305	2 331	<b>1) FONDS DE L'ASSOCIATION</b>	<b>372 230</b>	<b>459 019</b>
Mobilier	2 334	1 037	1 298	1 601	Europe / Etat		
Dépôts et cautionnements	455		455	80	Région		
<b>1) ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>70 266</b>	<b>43 498</b>	<b>26 768</b>	<b>24 995</b>	Département		
Sections charges salariales et prestations dues	10 727		10 727	18 510	Commune		
Adhérents - usagers douteux					Agence Nationale du Sport		
Personnel				- 442	Autres		
Subvention à percevoir	120 100		120 100		<b>2) SUBVENTIONS</b>		
Produits à recevoir	6 043		6 043	7 383	Provisions		
Dépenses Constatées d'Avance	7 563		7 563	5 414	Emprunts		
<b>3) ACTIF CIRCULANT</b>	<b>144 432</b>		<b>144 432</b>	<b>30 864</b>	Fonds dédiés sub. fonctionnement		
Compte Courant Crédit Mutuel	144 560		144 560	198 132	Autres dettes		
Compte Triplex Crédit Mutuel	87 711		87 711	98 601	Fournisseurs	2 111	919
Compte courant Basket Loisir CM	633		633	878	Autres dettes Passif	9 817	17 649
Livret Bleu Crédit Mutuel	16 759		16 759	147 273	Rémunérations dues		
Caisse	911		911	658	Dettes Sociales	5 728	6 453
<b>2) TRÉSORERIE DISPONIBLE</b>	<b>250 575</b>		<b>250 575</b>	<b>445 542</b>	Charges à payer	31 889	17 362
					Recettes Constatées d'Avance		
					<b>3) DETTES</b>	<b>49 545</b>	<b>42 382</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>465 273</b>	<b>43 498</b>	<b>421 775</b>	<b>501 401</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>421 775</b>	<b>501 401</b>

# Compte de résultat Consolidé ASC Saint Apollinaire

Année : 2022-2023 (01/07/2022-30/06/2023)

INTITULE	Exercice N	Exercice N-1	évolution
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations			-
Ventes de biens et services	187 451	161 614	16,0%
<i>Ventes de biens</i>	94 002	81 430	15,4%
<i>Ventes de prestations de service</i>	93 449	80 184	16,5%
Produits de tiers financeurs	537 562	475 246	13,1%
<i>Subventions d'exploitation, concours publics</i>	175 231	170 734	2,6%
<i>Versements des fondateurs</i>			
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	125 503	124 282	1,0%
<i>Dons manuels</i>	118	-	
<i>Soutien financier des mécènes</i>	125 385	124 282	0,9%
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>			
<i>Contributions financières diverses</i>	236 829	180 231	31,4%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 764	213	729,0%
Autres produits	7 290	693	952,7%
<b>Total I</b>	<b>734 067</b>	<b>637 766</b>	<b>15,1%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises	63 159	50 757	24,4%
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	500 433	403 179	24,1%
Aides financières versées aux tiers			
Impôts, taxes et versements assimilés	4 797	3 001	59,8%
Salaires et traitements	207 189	149 643	38,5%
Cotisations sociales	34 217	23 623	44,8%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 113	3 169	219,1%
Dotations aux provisions			
Autres charges	4 818	1 081	345,9%
<b>Total II</b>	<b>824 727</b>	<b>634 453</b>	<b>30,0%</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>- 90 660</b>	<b>3 314</b>	<b>-2836,0%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits de valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 082	511	111,7%
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Autres produits financiers			
<b>Total III</b>	<b>1 082</b>	<b>511</b>	<b>111,7%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Autres charges financières			
<b>Total IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 082</b>	<b>511</b>	<b>111,7%</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>- 89 577</b>	<b>3 825</b>	<b>-2442,0%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels	3 238	2 317	39,8%
<b>Total V</b>	<b>3 238</b>	<b>2 317</b>	<b>39,8%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles	450	992	-54,6%
<b>Total VI</b>	<b>450</b>	<b>992</b>	<b>-54,6%</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>2 788</b>	<b>1 325</b>	<b>110,4%</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-	
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>738 388</b>	<b>640 594</b>	<b>15,3%</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>825 177</b>	<b>635 444</b>	<b>29,9%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 86 789</b>	<b>5 150</b>	<b>-1785,3%</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### PRESENTATION

L'Association Sportive et Culturelle de Saint Apollinaire est une association dont le rôle est de faire découvrir et de permettre la pratique d'activités sportives ou culturelles, de loisirs et de compétition.

L'A.S.C constitue un formidable vecteur d'intégration en permettant notamment à ses jeunes adhérents d'accéder à des responsabilités : entraîneur, juge, arbitre, dirigeant.

L'A.S.C participe au développement des activités sportives et culturelles de Saint Apollinaire depuis 1975 succédant ainsi à la MJC créée en 1968. La convivialité, l'esprit club, le respect, l'accueil chaleureux constituent des fondements de l'association.

L'exercice social, débuté le 01/07/2022 et clos le 30/06/2023, a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de **421 775 €**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de **produits de 738 388 €** et un total de **charges de 825 177 €**, dégageant ainsi un déficit de **86 789 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 15 janvier 2024 par le Conseil d'Administration.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

La comptabilité est tenue en application du règlement ANC n°2018-06. Les méthodes de présentation ont été adaptées. L'exercice clos au 30 juin 2023 constitue la première année d'application du règlement.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a eu aucun changement dans les méthodes d'évaluation.

Les immobilisations sont comptabilisées selon leur coût historique. L'amortissement linéaire est pratiqué pour toutes les catégories de biens. Les taux varient de 3 ans à 20 ans selon la nature des biens.

Le fait générateur des cotisations sociales et fiscales sur les salaires est la période d'emploi.

## **AUTRES INFORMATIONS**

L'association ayant dépassé les seuils, elle relève désormais du contrôle légal par un commissaire aux comptes.

Le montant des honoraires du Commissaire Aux Comptes est de 3 900.00 € pour cet exercice.

L'exercice clos au 30 juin 2023 a été marqué par un taux d'inflation particulièrement élevé qui a impacté la structure.

La continuité d'exploitation de l'association n'est pas compromise.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS**

A ce jour, aucun événement postérieur n'a eu de conséquences sur la structure financière de notre établissement.

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Les engagements en matière de retraite sont estimés non significatifs compte tenu de l'ancienneté et de l'âge du personnel

	<b>Au 30/06/2023</b>	<b>Engagements donnés</b>	<b>Engagements reçus</b>
<b>Effets escomptés non échus</b>			
<b>Avals, cautions et garanties</b>			
<b>Engagements de crédit-bail</b>			
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>			
<b>Autres engagements</b>			
<b>Total</b>			

## **DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES**

Néant

**INFORMATIONS SUR LE BILAN ACTIF*****Actif immobilisé : mouvements de l'exercice***

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	58 299.53	11 511.03		69 810.56
Immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières	80.00	375.00		455.00
<b>TOTAL</b>	<b>58 379.53</b>	<b>11 886.03</b>		<b>70 265.56</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	33 384.52	10 113.00		43 497.52
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>33 384.52</b>	<b>10 113.00</b>		<b>43 497.52</b>

***Détails des immobilisations et amortissements en fin de période =***

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles			
Matériel et outillage	23 433.19	4 370.00	19 063.19
Installations générales			
Matériel de transport	40 300.00	35 653.00	4 647.00
Matériel informatique	3 743.01	2 438.02	1 304.99
Mobilier	2 334.36	1 036.50	1 297.86
Immobilisations en cours			
Immobilisations financières	455.00		455.00
<b>TOTAL</b>	<b>70 265.56</b>	<b>43 497.52</b>	<b>26 768.04</b>

***Etat des créances =***

CREANCES	Au 30/06/2023	1 an au plus	Plus d'1 an
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	10 727.16	10 727.16	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Débiteurs divers	126 142.46	126 142.46	

Charges constatées d'avance	7 562.52	7 562.52	
<b>Total</b>	<b>144 432.14</b>	<b>144 432.14</b>	

**Charges à payer par postes du bilan =**

<b>Total des Charges à payer au 30/06/2023</b>	<b>31 889</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> Fournisseurs Factures Non Parvenues	
<b>Dettes fiscales et sociales</b> Provision Congés Payés Personnel autres charges à payer Charges sociales s/Congés Payés Organismes sociaux autres charges à payer État charges à payer	1 436
<b>Autres dettes</b> Charges à payer	30 453

**Produits à recevoir par postes du bilan =**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	126 143
<b>TOTAL</b>	<b>126 143</b>

**Charges constatées d'avance = 7 563 €**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

**Produits constatés d'avance = NA**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

**INFORMATIONS SUR LE BILAN PASSIF****Tableau de variation des fonds propres =**

Variation des fonds propres	Ouverture	Affectation	Augmentation	Diminution	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	453 869		5 150		459 019
Excédent ou déficit de l'exercice	5 150	5 150		86 789	86 789
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total</b>	<b>459 019</b>			<b>86 789</b>	<b>372 229</b>

**Subventions d'investissement octroyées dans l'exercice =**

Autorités administratives	Objet	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>

**Provisions =**

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>				

**État des dettes =**

DETTES	Au 30/06/2023	1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts dettes Etablissement de crédit				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 111	2 111		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 728	5 728		
Autres dettes	41 706	41 706		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>49 545</b>	<b>49 545</b>		

**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir =**

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir	126 143
<b>Total</b>	<b>126 143</b>

**Charges constatées d'avance =**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	7 563
<b>Total</b>	<b>7 563</b>

**Charges à payer =**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	
<b>Total</b>	

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés	1 436
Org. Sociaux chg soc/ prov cp	
Personnel autres charges à payer	

Org. Sociaux ch. Soc/autres charges à payer	
État charges à payer	
<b>Total</b>	<b>1 436</b>

<b>Autres dettes</b>	<b>Montant</b>
Autres charges à payer	30 453
<b>Total</b>	<b>30 453</b>

***Produits constatés d'avance =***

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Produits constatés d'avance	
<b>Total</b>	

**Informations liées au compte de résultat**

**Concours publics et subventions =**

**Concours publics**

Autorités administratives	Objet	Montant
<b>Total</b>		

**Subventions d'exploitation**

Autorités administratives	Objet	Montant
Ville de Saint Apollinaire	Fonctionnement	116 000
DRFIP	Aide apprentis	48 576
Services Civiques	Aide services civiques	5 400
Conseil Départemental	Sport haut niveau	5 000
Divers		255
<b>Total</b>		<b>175 231</b>

**Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature =**

Les heures effectuées par les bénévoles ne sont pas valorisées car elles ne peuvent l'être avec suffisamment d'exactitude.

### **Dons en nature =**

L'association bénéficie d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériels par la ville de Saint Apollinaire. Conformément à la convention signée entre les parties, elle comprend :

- biens immobiliers :
  - o l'ensemble de l'espace Marcel Daisey, allée Louis et Antoinette Maillary situé dans le centre commercial la Fleuriée,
  - o l'espace Tabourot des accords trois fois par an (prêt de la grande salle) pour des soirées dansantes ou autres manifestations, une fois par an pour le concert de la Gayolle, et une fois par an pour le réveillon de la Saint Sylvestre,
  - o les installations sportives communales du parc du temps libre (complexe sportif de Louzole et stade Gilles Janin) en usage partiel et selon le calendrier proposé en début de saison,
  - o la salle Maurice Berton et le club house Gilles Janin ainsi que le club house Louzole, pour tenir réunions et manifestations,
  - o la maison des associations : un local pour la section photo et cinq box de rangement,
  - o toutes salles en fonction des demandes faites par l'ASC dans le respect des besoins de la ville, notamment lors de manifestations ponctuelles qu'elle organise, selon la tarification en vigueur
- Biens mobiliers :
  - o Espace Marcel Daisey : 3 tableaux liège, 30 tables, 120 chaises,
  - o Maison des associations : divers matériels dont tables et chaises,
  - o 2 chapiteaux.

Cette mise à disposition gratuite n'est pas valorisée